



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 50 - octobre 2004

MAJUSCULES

Lettrés de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B
1000 Lausanne 19

Retour à : SPV,
ch. Allinges 2, 1006 Lausanne
paraît 4 à 6 x l'an

Unité, détermination, solidarité !

Des coupes rases décidées dès avril dernier, dont, notamment, les 3% de moins sur l'enveloppe « pédagogique » (150 postes supprimés) et les 30% supprimés dans l'allocation de ressources dédiée à la formation continue...

Un budget 2005 inférieur de plus de 100 millions de francs à celui de 2004 ! L'indexation au coût de la vie non versée et la progression salariale supprimée !

Face à cette charge sans précédent historique des cavaliers du Château sur les prestations, les emplois et les salaires, le comité cantonal de la SPV n'a pas longtemps hésité.

Bien que rude, le débat en son sein fut sérieux, solide et responsable. Manifestations, adresses au Parlement, pétitions¹... Les actions « civiles » avaient été menées, et le Conseil d'Etat restait pourtant sourd et aveugle.

C'est pourquoi la SPV a appelé à la manifestation de masse et à la grève.

L'engagement fut déterminé le **23 septembre**, journée nationale de défense des services publics.

La grève et la manifestation du **28 septembre** ont été de formidables succès. Une majorité de collègues en grève. Des dizaines d'établissements fermés et 10'000 personnes dans la rue.

Le **5 octobre**, cet engagement fut encore plus fort. La journée de grève fut suivie presque partout dans l'enseignement obligatoire et la manifestation de masse du même jour restera dans toutes les mémoires !

C'est la pression de la manifestation et de la grève qui ont d'ores et déjà permis des avancées. Le gouvernement a concédé 3 nouveaux jours de négociation et l'entrée en matière sur des thèmes qu'il ne voulait pas aborder dans ce cadre.

A vous toutes et tous, collègues qui avez fait confiance aux analyses des permanents et du Comité cantonal de la SPV, qui avez passé outre à vos embarras de conscience, qui avez suivi les mots d'ordre de vos organisations syndicales, je viens dire « bravo » ! Bravo et merci. Pour votre confiance et votre détermination.

Le combat n'est pas terminé. Son issue est incertaine à l'heure où sont écrites ces lignes. Pourtant ce sont les beaux mots de *solidarité*, *unité* et *courage* qui caractérisent notre engagement. Toutes et tous, soyons fiers... de nous ! Pour les heures à vivre et les temps à venir.

Jacques Daniélou, président de la SPV

¹ Les manifestations de novembre et décembre 2003 ont permis notamment quelques réallocations de ressources dans les institutions de l'enseignement spécialisé.

La commission des pétitions du Grand Conseil, suite au dépôt de « l'appel pour une école juste, démocratique et efficace » du 23 juin dernier a reçu les pétitionnaires le 15 septembre, durant près d'une heure. Ce fut l'occasion de faire le point, avec des députés de tous les partis, sur les enjeux liés à l'école et à ceux qui la servent.

Quittance est donc donnée à celles et ceux qui s'engagent, par leur présence ou leur signature ! Les actions portent toujours, peu ou prou, leurs fruits...

Négociations

Le Conseil d'Etat a proposé aux trois faitières syndicales et associatives (SUD-SSP-FSF) les dates des 27 et 28 septembre pour négocier¹. Le gouvernement est représenté par sa délégation aux ressources humaines (DCERH), composée de Mme Anne-Catherine Lyon et de MM. Pascal Broulis et Jean-Claude Mermoud.

La DCERH a proposé deux thèmes de discussion :

- les économies sur la masse salariale dans le cadre du budget 2005 ;
- la signature d'une convention salariale pour les années 2006 et 2007.

La volonté du Conseil d'Etat est de ne pas indexer les salaires et de ne pas verser d'annuités (augmentations salariales contractuelles) de 2005 à 2007, avec possibilité éventuelle de donner une toute petite partie de l'annuité en 2006 et 2007, ce qui permettrait d'économiser 130 millions de masse salariale.

Les faitières associatives et syndicales sont représentées par douze personnes environ, parmi lesquelles la FSF a mandaté 4 membres du Bureau Exécutif (Mme Sylvie Winkler, présidente FSF, MM. Alain Rossier, Oskar Diener et le soussigné).

Les syndicats ont insisté pour que d'autres thèmes, en lien avec les mesures d'économie, soient négociés.

Au soir du 27 septembre, il a été convenu, d'une part que le Conseil d'Etat rendrait réponse le lendemain sur les thèmes au sujet desquels il accepterait d'entrer en matière et que, d'autre part, les faitières amèneraient des contre-propositions sur les économies voulues par l'Etat.

Le 28 septembre, suite à la détermination forte des trois faitières, à la pression de la grève et de la manifestation du jour-même, la délégation du Conseil d'Etat a concédé d'aborder les thèmes suivants, en plus des deux susmentionnés :

- gestion de l'augmentation de la pénibilité du travail ;
- gestion des personnes potentiellement licenciées selon le résultat des votations du 28 novembre et des autres licenciements prévus (?), conséquence des mesures d'économie ;
- perspectives sur la Caisse de pensions ;
- liens avec la future nouvelle grille salariale/DECFO ;
- gestion des grèves (service minimum), retenue salariale des grèves des 28. 09. et 5. 10. 2004.

Le Conseil d'Etat a refusé un seul thème, celui des économies financières pour le RMR et les EMS arguant du fait qu'il ne s'agissait ni d'un objet soumis à la Lpers, ni d'une prestation de travail des employés de l'Etat. Suite à ce refus, le SSP a décidé de se retirer des négociations, estimant qu'il n'y avait pas d'ouverture suffisante de la part du Conseil d'Etat.

SUD et la FSF continuent les négociations et luttent pour obtenir de la partie adverse non seulement une entrée en matière, mais également une prise en compte des problématiques existantes dans les différents domaines traités. Les négociateurs se retrouvent les mardi 5, jeudi 7 et vendredi 8 octobre pour poursuivre les discussions et aboutir éventuellement à un accord qui ait du sens pour les deux parties.

Des informations sur le résultat des négociations seront données lors de l'Assemblée générale du 28 octobre prochain, qui devra décider comment continuer la lutte et/ou constater que les négociations ont abouti et qu'un accord pourrait alors être signé.

Jean-Marc Haller, secrétaire général de la SPV

¹Pour rappel, la SPV fait partie de la Fédération des sociétés de fonctionnaires,(FSF).

Des instits vaudois paupérisés

(Courrier des lecteurs paru le 27 septembre dans le quotidien *24Heures*, suite à la publication d'un article qui laissait entendre qu'en comparaison internationale, les enseignants suisses étaient *couverts d'or*)

Les indicateurs de l'OCDE laissent entendre que les enseignants suisses crouleraient sous des ponts d'or.

Nonobstant le fait que les moyennes en ce domaine sont peu éclairantes et que d'autres indices (comme le coût de la vie ou les ponctions en termes d'assurances sociales) se devraient d'être prises en considération, nous rappellerons que les instituteurs vaudois restent les plus mal payés de ce pays. Leur classification salariale n'a pas été revue depuis près de 35 ans ! Alors même que leur formation a été augmentée, tant dans les contenus que dans la durée, les maîtres du primaire touchent actuellement 3800 francs nets par mois en début de carrière. Après avoir obtenu une maturité gymnasiale et suivi 3 ans en haute école, on avouera qu'il n'y pas là de quoi pavoiser.

De plus, la politique salariale menée depuis plus de 10 ans par le Conseil d'Etat conduit au fait que les 13 salaires versés aujourd'hui sont équivalents, en pouvoir d'achat, aux 12 qu'ils touchaient en 1990 !

Enfin, l'étalement de la progression salariale sur 20 ans, récemment consenti, produira des gains colossaux pour l'employeur étatique : un instituteur qui travaillera 25 ans depuis 2003 perdra 100 000 francs de revenu par rapport à un collègue engagé en 1988.

Des enseignants qui croulent sous l'or...vraiment ?

SPÉCIAL ASSURANCES

Le soussigné vous remercie de réfléchir suffisamment tôt à votre situation en matière d'assurance maladie, d'être attentif au fait que les franchises à option sont modifiées et que le courtier en assurances, Gest-Union S.A., doit être contacté rapidement si vous voulez régler votre situation dans les délais. A ce propos, votre assurance maladie doit vous envoyer avant le 30 octobre, vos nouvelles polices.

Le conseil proposé par Gest-Union S.A. est une prestation dont bénéficient gratuitement les membres SPV, grâce aux contrats collectifs existants auprès des divers assureurs.

Jean-Marc Haller, secrétaire général de la SPV

Information « Assurance maladie »

Une fois encore, la période fébrile qui précède ou qui suit l'envoi des nouvelles primes pour 2005 et les soucis, voire les désagréments que ces dernières occasionnent, va à nouveau ébranler et déstabiliser plus d'un assuré.

Grâce au solide partenariat tripartite entre La Société Pédagogique Vaudoise, Gest-Union SA et nos assureurs partenaires en matière de contrats collectifs maladie, les conditions et les solutions que nous pouvons vous proposer sont attractives.

Aux membres de la SPV et leurs familles qui n'auraient pas encore pris le soin d'analyser le marché ou qui ne feraient pas encore partie de l'un des contrats collectifs mis à leur disposition, nous proposons un conseil personnalisé, leur permettant de modifier leurs contrats, en prenant position avant la date fatidique du **30.11.2004**.

Rappels et précisions concernant les adaptations des franchises à partir du 01.01.2005 :

Adultes (dès 19 ans)

| | Situation jusqu'au 31.12.2004 | Situation à partir du 01.01.2005 | Changement de franchises |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Franchise ordinaire | 300.- | 300.- | Sans changement |
| Franchises à option | 400.- | 500.- | Passage automatique |
| | 600.- | 500.- | Passage automatique |
| | 1'200.- | 1'000.- | Passage automatique |
| | 1'500.- | 1'500.- | Sans changement |
| | .- | 2'000.- | Nouvelle possibilité |
| | .- | 2'500.- | Nouvelle possibilité |

Enfants (de 0 à 18 ans)

| | Situation jusqu'au 31.12.2004 | Situation à partir du 01.01.2005 | Changement de franchises |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Franchise ordinaire | 0.- | 0.- | Sans changement |
| Franchises à option | ----- | 100.- | Nouvelle possibilité |
| | 150.- | 200.- | Passage automatique |
| | 300.- | 300.- | Sans changement |
| | 375.- | 400.- | Passage automatique |
| | .- | 500.- | Nouvelle possibilité |
| | .- | 600.- | Nouvelle possibilité |

Comparaison de primes

Il est très difficile de comparer la prime d'assurance 2004 avec celle qui vous est proposée si le contrat comporte une franchise à option. Il faudra payer une prime mensuelle plus ou moins élevée (par comparaison avec celle de 2004) sans qu'il y ait de lien direct avec la réelle augmentation de prime décidée par la Caisse. Il est donc nécessaire de connaître les primes 2004 et 2005 avec la franchise ordinaire de 300.- frs pour effectuer une comparaison objective, puis de comparer les primes d'assurances de plusieurs caisses-maladie avec la franchise à option que vous souhaitez avoir.

Gest-Union se tient à votre disposition pour faciliter cette comparaison et vous permettre d'effectuer un choix en toute connaissance de cause.

« Economiser au moyen des franchises à option, mais pas à n'importe quel prix, avec discernement et sans prise de risque inconsidérée. »

Exemple

Simulation de la situation d'un assuré confronté, durant la même année civile, à des traitements ambulatoires et hospitaliers en privé :

Ensemble des factures durant l'année:

- traitements ambulatoires pour CHF 6'000.- (prestations LAMal)
- traitements hospitaliers pour CHF 60'000.- (dont 15'000.- en prestations versées par l'assurance de base (LAMal) et 45'000.- versées en prestations de l'assurance complémentaire hospitalière en privé (LCA)

(L'assuré a conclu une assurance de base (LAMal) avec une franchise à option de CHF 2'500.- et une assurance complémentaire d'hospitalisation en privé (LCA) avec une franchise annuelle de CHF 5'000.-)

| | |
|---|----------------|
| Franchise annuelle sur prestations ambulatoires versées sous LAMal | 2'500.- |
| Participation aux frais (10% après déduction franchise, mais maximum 700.-) | 350.- |
| Solde 10% participation aux frais sur prestations hospitalières LAMal | 350.- |
| Franchise annuelle sur prestations hospitalières complémentaires LCA | 5'000.- |
| Total de la participation à la charge de l'assuré pour l'année | 8'200.- |

« Conclusion de franchises à option à la fois sur l'assurance de base et sur les assurances complémentaires d'hospitalisation ... oui, mais en toute connaissance de cause! »

Secrétariat général SPV/Gest-Union S.A.

HELSANA ET PROGRÈS

Les deux caisses d'assurance-maladie les plus appréciées des membres SPV

GEST-UNION S.A.

La société de conseil en assurances au service des membres SPV

Téléphone : 0848 882 884

Annoncez-vous en tant que membre SPV